

# Quatre, cinq ou six ans d'études pour rien

« Il ne faut pas oublier que derrière la situation d'étudiant non finançable, il y a une réalité humaine difficile, celle de jeunes ayant essuyé plusieurs échecs. » **Marylène PIERRET**

**6 %** C'est la proportion d'étudiants non finançables à l'Uliège et à l'Henallux.

**Pendant vingt ans, François (prénom d'emprunt) a enseigné à l'université en tant que maître de conférences.**

Il a claqué la porte, écoeuré par le nouveau système, et prédit une catastrophe humaine d'ici quelques années.

● **Caroline DESORBAY**

**D**es étudiants en master qui n'ont pas réussi des cours de première et de deuxième bacheliers, c'est bien plus fréquent qu'on ne le croit. Et dans les toutes prochaines années, quand des cohortes d'étudiants auront emprunté tous les détours possibles et imaginables permis par le décret Paysage pour tenter en vain de décrocher leur Graal, le verdict de non-finançabilité tombera. Implacable et bien trop tardif.

« Dans l'ancien système, l'étudiant ne pouvait pas refaire indéfiniment une 1<sup>re</sup> candidature, ni bisser sa première puis sa deuxième année. Au bout de trois ans, il n'était plus finançable, rappelle François. Dans le système Marcourt, la sanction pourra tomber après 4 ans, 5 ans voire même 6 ans d'études à l'encontre d'étudiants de master qui n'ont pas réussi un ou deux cours de 1<sup>er</sup> bac et autant de 2<sup>e</sup> bac. Les étudiants ne comprennent pas bien le système de financement

qui est très complexe et leurs parents encore moins. C'est une véritable catastrophe humaine qui se profile d'ici quelques années. »

« **Tout est un peu pourri dans le fonctionnement** »

Pour François, ce qui est positif dans le décret – le fait de ne pas devoir recommencer une année à cause d'un seul échec – est exploité de manière détournée par les étudiants. « Pour passer de la 1<sup>er</sup> bac à la 2<sup>e</sup> bac, il faut réussir 45 crédits sur 60, 45 crédits ce n'est jamais que 2/3 du programme. La partie non validée, ce n'est pas juste un cours. S'ils ont validé leurs 45 crédits, les étudiants considèrent qu'ils ont réussi leur année. C'est faux, on les autorise à passer dans l'année suivante.

Il y a aussi pas mal d'étudiants qui réussissent 45 crédits sur 60 en deux ans. Ils arrivent au bloc 2 avec 15 crédits de 1<sup>er</sup> auxquels il faut ajouter les 60 crédits du bloc 2. C'est totalement irréaliste ! Un étudiant qui a déjà mis deux ans pour réussir ses 45 crédits ne va jamais réussir une année à 75 crédits. Tout est un peu pourri dans le fonctionnement global. »

**Des étudiants très mal dans leurs baskets**

François pointe un premier effet pervers du système : « On maintient dans le système universitaire des jeunes qui n'ont pas les aptitudes pour réussir et qui en sont très malheureux. Tout le monde n'est pas fait pour l'université. Je dis cela sans aucun mépris. La plupart de ces étudiants à la traîne seraient infiniment mieux dans leurs baskets s'ils étaient dans un autre type d'enseignement leur proposant une approche plus pratique et plus concrète. À la fin des études secondai-

res, on pousse les jeunes à essayer l'université. Une fois que l'on essaie, on est pris dans le système. »

**Un double discours académique teinté de cynisme**

L'ancien maître de conférences pointe un deuxième effet pervers qui porte atteinte à la qualité des cours : « Le professeur se trouve face à des groupes d'étudiants qui n'ont pas le niveau souhaité parce qu'ils n'ont pas réussi un voire plusieurs cours de base. De deux choses l'une : soit le prof continue à enseigner comme il l'a toujours fait tout en sachant que la matière ne sera pas comprise par la majorité des étudiants, soit il adapte son cours en diminuant le niveau de difficulté. J'ai quitté l'université parce que je passais plus de temps à gérer les effets pervers du système qu'à être dans la transmission et la relation pédagogique avec les étudiants. »

François dénonce le double discours du monde académique teinté de cynisme : « D'une part, la plupart des professeurs considèrent les étudiants à la traîne comme des boulets. Ils attendent qu'ils décrochent ou ne soient plus finançables. Et d'autre part, il ne faut pas se leurrer, les universités sont contentes d'avoir ces étudiants qui peut-être ne seront jamais diplômés. En attendant, ça fait du chiffre. Plus on a d'étudiants inscrits, plus on reçoit de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. » ■

« **Un étudiant qui a obtenu 45 crédits en deux ans ne peut pas réussir un programme de 75 crédits.** »

## Non finançable ? Des recours existent

**D**idier Lambert, vice-recteur aux affaires étudiantes à l'UCLouvain, estime lui aussi que le nombre d'étudiants non finançables devrait augmenter dans les prochaines années. « Il y a de nombreux étudiants désespérés qui sont restés 4 ans dans le système de l'enseignement supérieur et qui se retrouvent non finançables avec un nombre de crédits qui n'est pas valorisable dans une autre formation. Et le plus malheureux, c'est qu'ils ont toujours eu l'impression de progresser en voyant leur numérateur de crédits augmenter. Ils ne se sont pas suffisamment inquiétés du dénominateur de crédits la progression bien plus rapide. »

Une fois l'étudiant déclaré non finançable, il ne peut en principe plus s'inscrire dans l'enseignement supérieur pendant une période de 5 ans.

### Recours internes et externe

Lorsque le couperet tombe, deux types de recours existent : le premier en interne, devant un jury et si refus devant le vice-recteur, et le second auprès de la CEPERI, la commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription.

L'an dernier à l'UCLouvain, 600 étudiants ont été repêchés, la plupart en interne par les commissions d'admissions facultaires, détaille Didier Lambert. « Parce que leur parcours laisse penser que malgré le fait qu'ils ne soient pas finançables, ils vont réussir à accumuler suffisamment de crédits pour pouvoir continuer. S'ils réussissent leur année, ils redeviennent finançables. »

À l'ULiège, les étudiants non finançables représentent 6 % de la population estudiantine, soit 1 300 étudiants sur 22 000 inscrits. « Parmi les étudiants non finançables, 50 % quittent l'insti-

tution », précise Laurence Degeimbre, responsable du service des inscriptions à l'ULiège. Un peu moins de 50 % adressent une demande de dérogation au jury. 70 % d'entre elles reçoivent un avis défavorable. Parmi les étudiants recalés, un peu plus de la moitié font une demande de dérogation au vice-recteur : 40 % de ces recours obtiennent un avis favorable. En cas de refus, l'étudiant peut tenter d'obtenir une dérogation dans une autre université ou une haute école. »

Les établissements ne reçoivent pas de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les étudiants non finançables auxquels ils acceptent de donner une seconde chance.

Et du côté des hautes écoles ? L'analyse des critères de finançabilité est d'autant plus compliquée qu'une partie des étudiants viennent de l'université ou d'une autre haute école. « Les étudiants non finançables représentent environ 6 %, explique Marylène Pierret, directrice-présidente de l'Henallux. Leur nombre est en augmentation surtout parmi les jeunes en fin de cursus. Il y a plusieurs raisons à cela dont la suppression de la disposition de prolongation qui permettait à l'étudiant de représenter son stage ou son travail de fin d'études avant janvier de l'année suivante. Cela n'était pas considéré comme une année d'études. Maintenant, les étudiants sont systématiquement réinscrits pour une année ce qui allonge encore le parcours de ceux qui sont passés par une université avant de s'inscrire dans une haute école. » ■ **C.A.D.**

## Parfois déclarés à tort non finançables

**L**a plupart des étudiants découvrent la finançabilité lorsqu'on leur annonce qu'ils ne peuvent plus s'inscrire dans l'enseignement supérieur parce qu'ils ne répondent plus à aucun des critères de finançabilité. Le constat est posé par Karim Jguirim, juriste à Infor Jeunes Bruxelles.

Depuis le début de l'année, l'association bruxelloise a reçu environ 350 questions portant sur la finançabilité des études.

« Les écoles sont souvent mal informées parce que la transition entre l'ancien et le nouveau système de finançabilité n'a pas été réa-

lisée correctement faute de moyens suffisants. La plupart du temps, ce sont les secrétaires, déjà surchargés de travail, qui s'occupent de vérifier la finançabilité des étudiants au moment de l'inscription. Lorsque le parcours de l'étudiant est compliqué, la tentation est grande de le déclarer non-finançable en cas de doute. »

Certains établissements s'en remettent à un logiciel ce qui ne garantit pas toujours une analyse pertinente des critères de finançabilité. Lors de la dernière rentrée académique, une erreur dans l'algorithme du logiciel a conduit le service des inscriptions de l'ULB à déclarer une douzaine d'étudiants non-finançables. Grâce à l'intervention d'Infor Jeunes, l'erreur a pu être corrigée. ■

### AUTANT LE SAVOIR

**Universel** Le caractère de finançabilité est universel : ce sont les mêmes règles pour les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. Un étudiant qui n'est plus finançable à l'université, ne l'est pas non plus en haute école.

**Affaire de proportion** Pour rester dans la course, il faut réussir un certain nombre de crédits par rapport au nombre de crédits figurant au programme annuel d'études. D'où l'intérêt de ne pas trop charger sa barque : se concocter un programme de 75 crédits alors qu'on a validé

seulement 45 crédits sur 60 l'année précédente, cela revient presque à se tirer une balle dans le pied. Didier Lambert, vice-recteur aux affaires étudiantes (UCLouvain) conseille aux étudiants de « consacrer leur énergie non pas à avancer à n'importe quel prix dans le cycle mais à surmonter les matières dans lesquelles ils ont échoué la première année ».

**Réorienter** Un étudiant bloqué dans une filière a la possibilité de se réorienter pour autant qu'il n'ait pas déjà utilisé ce joker. La tendance est d'opter pour des études proches de la filière originale. « Généralement, c'est un mauvais calcul, les chemins de traverse ne l'aident pas à

revenir l'année d'après dans son programme original. Mieux vaut se demander si le choix de départ était le bon pour éventuellement se diriger vers tout autre chose. »

**Promotion sociale** Quand on n'est plus finançable, on est interdit d'inscription dans l'enseignement supérieur pendant 5 ans. Une exception, l'enseignement de promotion sociale. Une année de bachelier ou de master réussie dans l'enseignement de promotion sociale (il faut valider 75 % d'un programme d'au moins 30 crédits) permet de redevenir finançable. Un raccourci qui, bien qu'autorisé, n'est pas reconnu et accepté par tous les établissements.